



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

RAPPORT

FORMATION



REGULATION PETITE MANGOUSTE INDIENNE

Régulation de la petite mangouste indienne à Marie-Galante
Novembre 2024 – Avril 2025



CONTEXTUALISATION

Introduite aux Antilles à la fin du XIXe siècle (vers 1880) pour lutter contre les rats dans les plantations de canne à sucre, la petite mangouste indienne (*Herpestes auropunctatus*) représente aujourd'hui une menace grave pour la biodiversité locale. Classée espèce exotique envahissante (EEE), elle a un impact particulièrement délétère sur les espèces qui nichent au sol, comme le râle gris ou le pluvier d'Amérique ainsi que sur les œufs de tortues marines. Des études scientifiques, notamment celles de Hays et Conant (2007), ont documenté les effets négatifs de cette prédatrice opportuniste sur les reptiles, les invertébrés et les équilibres écologiques insulaires.

Dans ce cadre, une formation a été dispensée à Marie-Galante, en réponse directe à l'action n°17 du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des tortues marines, qui vise à renforcer la lutte contre la prédation* exercée par les espèces exotiques et domestiques sur ces reptiles protégés.

*« Aux Antilles les principaux prédateurs des œufs sont les mangoustes et les chiens, mais les rats, les cochons et les iguanes communs (observations récentes d'iguanes s'attaquant aux nids à Saint-Martin) seraient aussi capables de les déterrer... » p.77 Plan national d'actions en faveur des tortues marines des Antilles Françaises 2020-2029



INTRODUCTION

La formation sur la régulation de la petite mangouste indienne (PMI) à Marie-Galante a combiné un volet théorique approfondi et une phase pratique immersive.

Cette combinaison a permis au centre de formation du Domaine Canin, de transmettre aux agents de la Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG) et du Centre d'Insertion Spécialisée de Marie-Galante (CISMAG) des compétences concrètes, actualisées et directement mobilisables sur le terrain.

Plus de 70 heures d'ingénierie pédagogique ont été nécessaires pour concevoir les supports de cours et les ateliers, s'appuyant sur des données scientifiques rigoureuses et des retours d'expérience.

Cette formation vise à garantir une régulation efficace, respectueuse de la réglementation et adaptée aux enjeux écologiques insulaires.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation visait à :

⇒ Sensibiliser les agents de la CCMG et du CISMAG à la biodiversité et aux enjeux de conservation, notamment face à la menace que représente la petite mangouste indienne (PMI) pour l'équilibre écologique insulaire et la transmission de zoonoses.

⇒ Transmettre des compétences techniques concrètes :

- la pose de pièges adaptés avec des appâts choisis pour maximiser l'efficacité de capture,
- la capture en toute sécurité des PMI vivantes,
- puis leur neutralisation dans le respect du bien-être animal.

⇒ Former les agents à l'utilisation d'outils numériques (notamment la plateforme KARUNATI) pour assurer le suivi rigoureux des opérations de capture et contribuer à l'analyse des données.

⇒ Enfin, la formation insiste sur l'importance de la banalisation de ces techniques pour les rendre courantes et intégrées dans la gestion quotidienne de la biodiversité à Marie-Galante.

Elle s'inscrit dans un cadre plus large de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), soutenu par la DEAL et l'ONF (Axe17 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles).



MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Réunion de cadrage

La mise en œuvre de la formation a débuté par une réunion de cadrage organisée le 29 janvier 2025 au siège de l'ONF à Montebello, Petit-Bourg. Cette rencontre a réuni les représentants du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des tortues marines, du Conservatoire du littoral, de la Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG), de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), ainsi que du Domaine Canin.

À cette occasion, le Domaine Canin a présenté de manière synthétique les différents modules de la formation. La réunion a également permis d'approfondir plusieurs points techniques essentiels à la qualité de l'action de terrain, notamment les équipements de protection individuelle (EPI), les risques liés aux zoonoses, ainsi que le protocole de piégeage détaillé par M. Rateau, représentant de l'OFB. Ces échanges ont permis d'affiner les contenus pédagogiques, d'adapter la formation aux réalités opérationnelles du terrain et de planifier une visite préalable.

Mesures correctives

Suite à la réunion de cadrage du 29 janvier, plusieurs mesures correctives ont été mises en place pour répondre aux manquements logistiques identifiés. Il a notamment été nécessaire de récupérer le matériel de prêt auprès de l'ONF à Petit-Bourg, d'acheminer l'équipement jusqu'à Marie-Galante, et de compléter les équipements de protection individuelle (manchettes, gants pour la manipulation des cadavres). Ces ajustements ont permis d'assurer le bon déroulement des opérations sur le terrain.

Visite préalable de terrain

Cette visite en amont a eu lieu le 12 mars à Marie-Galante. Elle avait pour objectif d'affiner la logistique, de prendre en compte les sites et leur topographie pour les opérations de capture, garantissant ainsi la qualité et la pertinence de la formation.

Phase pratique de la formation



La partie pratique a permis aux stagiaires de découvrir les étapes clés de la régulation à travers l'utilisation de matériel adapté (pièges, dispositifs de capture et de neutralisation), dans une démarche de préservation de la biodiversité et d'implication locale. La visite a aussi été l'occasion d'échanger avec les riverains sur leur perception de la PMI et de les sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes (EEE).

Pancarte pour la communication sur les sites

Phase préalable à la formation

Il est à souligné que les stagiaires ont reçu avant le démarrage de la formation, via leur adresse mail et sur la plateforme Digiforma, un questionnaire de positionnement servant à évaluer les connaissances des stagiaires. Ci-après le dépouillage du questionnaire :

DEPOUILLAGE DE L'ENQUÊTE PREALABLE		
QUESTIONS	B. Réponse	M. Réponse
Qu'est-ce que la Biodiversité?	7	1
Pourquoi est-il important de protéger la Biodiversité?	5	3
Qu'est-ce qu'une espèce exotique et envahissante?	7	1
Quelle est la principale menace posée par la PMI	6	2
Quel est l'impact de la PMI sur les tortues?	7	1
Quel le principal objectif de la lutte contre les EEE?	7	1
Quelle méthode est souvent utilisée pour contrôler la PMI?	6	2
Comment les données sur les EEE peuvent aider à la conservation	6	2

Analyse des données

A) Taux de réponse « Bonne réponse » (B. Réponse)

- Les questions « Qu'est-ce que la Biodiversité ? », « Qu'est-ce qu'une espèce exotique et envahissante ? », « Quel est l'impact de la PMI sur les tortues ? » et « Quel est le principal objectif de la lutte contre les EEE ? » ont reçu le maximum de bonnes réponses (7 sur 8), **montrant une bonne connaissance générale de ces notions parmi les agents interrogés.**
- Les questions « Quelle est la principale menace posée par la PMI ? », « Quelle méthode est souvent utilisée pour contrôler la PMI ? » et « Comment les données sur les EEE peuvent aider à la conservation ? » ont un taux de bonne réponse légèrement inférieur (6 sur 8), **signalant une compréhension partielle de certains aspects opérationnels.**
- La question « Pourquoi est-il important de protéger la biodiversité ? » affiche le score le plus bas (5 sur 8), ce qui suggère **un besoin de renforcer les bases conceptuelles de l'importance de la biodiversité dans les formations futures.**

B) Taux de réponse « Mauvaise réponse » (M. Réponse)

Les taux les plus bas de mauvaise réponse (1 ou 2 sur 8) indiquent un niveau globalement satisfaisant des connaissances.

Seule la question posant sur « Pourquoi est-il important de protéger la biodiversité ? » affiche 3 mauvaises réponses, **confirmant la nécessité de clarifier les enjeux fondamentaux de la conservation auprès de certains agents.**

C) Tendances et implications

La compréhension des notions fondamentales (biodiversité, espèces exotiques envahissantes, rôle de la PMI) est solide.

Les aspects pratiques et techniques (pose de pièges, analyse des données pour la conservation) nécessitent un renforcement pédagogique pour combler les écarts et optimiser les futures actions de terrain.

Ces résultats mettent en lumière l'importance d'adapter le contenu des formations en fonction des besoins identifiés (par exemple, approfondir les aspects réglementaires et les enjeux sanitaires, insister sur la valeur écologique de la biodiversité).

D) Conclusion

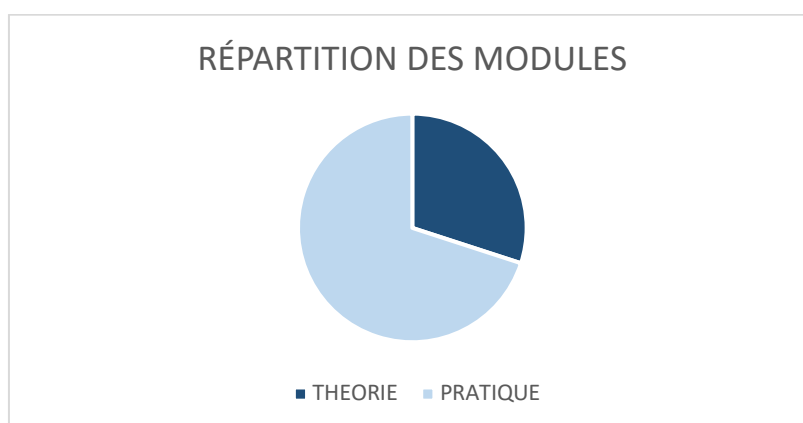
Les résultats de cette enquête préalable montrent que les agents disposent d'une bonne base de connaissances sur la biodiversité et les EEE. Cependant, les formations futures doivent s'assurer de combler les lacunes sur les finalités de la conservation et les techniques de régulation, tout en consolidant l'appropriation des enjeux globaux pour une action plus efficace et cohérente.



Mesure de la PMI après neutralisation

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation s'est déroulée sur 35 heures, dont 30 % de théorie et 70 % de pratique. Elle a eu lieu aux dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 mars 2025, ainsi que les 14 et 28 avril 2025.



Huit agents (4 de la CCMG et 4 du CISMAG) y ont participé. La formation théorique, dispensée dans la salle de conférence de la CCMG, a porté sur l'écologie de la petite mangouste indienne, son impact environnemental et les enjeux de conservation.

PERIODE	DATE	CONTENU
1	les 24,25 et 26 mars 2025	Théorie + Pratique
2	le 31 mars 2025	Pratique + Retours d'expérience
3	les 14 et 28 avril 2025	Pratique + Retours d'expérience

Les séances pratiques se sont déroulées sur les plages appartenant au Conservatoire du littoral et sur des sites en forêt du littoral comme Vieux-Fort, après autorisation préalable. Ces lieux ont offert un cadre pratique pour la mise en œuvre des techniques de capture et de neutralisation. Les stagiaires ont ainsi appris la pose de pièges, l'utilisation sécurisée des armes (carabine 19 joules) et la manipulation éthique des animaux capturés.

Lors des séances théoriques, la plateforme numérique KARUNATI a été présentée aux stagiaires, pour la saisie et l'analyse des données de terrain, renforçant la dimension scientifique et le suivi rigoureux des opérations. Ces activités ont permis aux agents d'intégrer de manière concrète et progressive les compétences nécessaires à la régulation de la PMI et à la préservation de la biodiversité locale.

RESULTATS OBTENUS

La formation a permis une montée en compétences significative des agents. Ces derniers ont acquis des connaissances et des techniques essentielles, et ont notamment participé à des captures et neutralisations de PMI lors des séances pratiques.

Cette expérience a contribué à un véritable changement de perception : la mangouste, autrefois perçue comme un simple animal furtif, est désormais comprise comme une EEE représentant un risque sanitaire (transmission de zoonoses) et environnemental majeur.

La formation a souligné l'importance de la régulation de la PMI, qui s'appuie sur un protocole rigoureux de capture et de neutralisation, afin d'optimiser les résultats et de protéger la biodiversité locale.

Cette démarche démontre que la lutte biologique est un outil essentiel qui nécessite un savoir-faire précis et une vision à long terme pour la préservation des milieux insulaires.

Tableau de suivi capture PMI à Marie-Galante

Date	Localisation	Nbre d'agents	Nbre d'individu	Appâts	Observations
25/03/2025	Grand Bourg	7	2	Saucisse Knacki	2 mâles
26/03/2025	Saint Louis	8	0	Saucisse et poisson	Pièges défectueux
14/04/2025	Galet	7	3	Saucisse et poisson	1 mâle + 1 femelle dont 1 échappé cause piège défectueux
14/04/2025	Vieux fort	7	1	Saucisse	Mâle
28/04/2025	Galets	7	4	Saucisse et poisson	2 mâles et 2 femelles
NOMBRE D'INDIVIDUS CAPTURES			10		

Analyse des captures par date et localisation

A) Dates et zones couvertes

La campagne de capture s'est déroulée sur 5 jours : 25, 26 mars, 14 et 28 avril 2025.

Les localisations impliquées : Grand Bourg, Saint Louis, Galet (2 sessions) et Vieux Fort.

B) Nombre d'individus capturés

- Total capturé : 10 individus.
- Répartition :
 - Grand Bourg (2 capturés)
 - Saint Louis (0 capturé – pièges défectueux)
 - Galet (2 sessions) : 3 + 4 = 7 capturés
 - Vieux Fort : 1 capturé

Galet est donc la zone la plus productive (7/10 captures), ce qui indique une densité de population PMI plus importante ou une efficacité accrue des agents dans cette zone.

C) Observations techniques

Les appâts (saucisse et poisson) semblent globalement attractifs, en particulier à Galets. L'incident de Saint Louis à cause des pièges défectueux et de Galets avec l'évasion d'un individu soulignent l'importance de la qualité du matériel pour garantir l'efficacité des captures. En effet les cages prêtées par l'ONF se sont avérées problématiques, soit le piège ne se déclenchait pas laissant ainsi à la PMI l'opportunité de récupérer l'appât sans être capturer ou soit la trappe se refermait qu'à moitié laissant de ce fait la PMI sortir avec l'appât. Certaines cages sont fabriquées avec un grillage trop souple, ce qui permet aux mangoustes de pousser et de plier le clapet pour s'échapper



Cage à trappe défectueuse pour le piégeage

D) Répartition par sexe

Sexage documenté : 6 mâles et 2 femelles explicitement identifiés.

Les sessions du 28/04 à Galets ont permis la capture équilibrée (2 mâles + 2 femelles), ce qui va perturber la dynamique des populations.

Tendances et enseignements clés :

La capture de 10 PMI malgré des contraintes techniques (pièges défectueux) atteste du potentiel de la méthode utilisée.

La forte représentation de la zone de Galet dans les résultats doit encourager à concentrer les efforts dans cette zone lors de futures opérations.

La fiabilité du matériel de piégeage est un point à améliorer pour éviter les échecs de capture et les fuites d'individus.

La présence de mâles et de femelles montre que la régulation est pertinente pour contrôler le renouvellement des populations de PMI.

BILAN STRATEGIQUE ET PISTES DE RÉFLEXION OPERATIONNELLES :

APPROCHE CROISEE

Cette étude s'appuie sur le retour d'expérience de la formation à la régulation de la petite mangouste indienne menée à Marie-Galante. Elle vise à identifier, de manière structurée et partagée, les leviers d'action, les freins rencontrés ainsi que les priorités à définir pour améliorer les opérations futures, à travers une double lecture stratégique SWOT et une formulation d'objectifs SMART.



A) Forces :

⇒ Expertise et mobilisation du Domaine Canin avec une reconnaissance nationale (Trophée des chiens héros – catégorie chien/environnement) et des partenaires : la DEAL et l'ONF.

⇒ Formation théorique et pratique adaptée : la théorie a été ajustée en fonction des connaissances initiales des participants (questionnaire préalable), facilitant la compréhension et l'appropriation des contenus.

⇒ L'utilisation initiale de supports papiers a démontré la capacité des participants à s'adapter aux outils disponibles, en attendant l'intégration progressive des données sur la plateforme KARUNATI. Cette flexibilité souligne l'importance de consigner systématiquement les informations, quel que soit le support, pour garantir la traçabilité et la valorisation des actions menées.

⇒ Motivation des agents formés, la pratique a donné un sens concret et pragmatique à la régulation.

Fiche de compte rendu de capture



COMPTE RENDU DE CAPTURE Zone PLIC
Espèce Exotique Envahissante : Mangouste



Date d'intervention : <u>14/04/2025</u>	Nom de la structure agréée : <u>Domaine Cariv</u>
Heure d'intervention : <u>08h - 09h00</u>	Coordonnées :
Commune : <u>GALET</u>	Nombre d'agents intervenants et noms :
Localisation (GPS si possible) : <u>15°10' - 61°20'</u>	
Détail de l'intervention / Météo : <u>Beau temps -</u> Difficultés rencontrées / Remarques : <u>Appât - Sarcisse - Poisson -</u> Technique de capture : <u>Cage à 2 captures -</u>	
ACTIONS MENÉES	

Photographies des spécimens :				Oui - Non		
N°	LC' (cm)	LT' (cm)	Sexe (M, F, IND)	Poids (*g)	ETAT	Remarques / État général*
1	31	25	♂		TB	Sarcisse
2	24	11	♀		TB	Poisson
3	I échappées pièges défectueux. A la récupération					
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

¹ LC : longueur ventrale museau-queue,

* bon : aucune blessure apparente / moyen : quelques blessures apparentes / mauvais : beaucoup de blessures ou graves

A renvoyer à la coordination du Plan de Lutte
contre l'Iguane Commun par mail à l'adresse :

Pour toute information complémentaire :
contacter le 0596 59 58 88

B) Faiblesses :

⇒ Manque de matériel adapté : la CCMG ne disposait pas du matériel nécessaire (glacière, carabine, sac de transport d'animaux morts...) et les cages mises à disposition par l'ONF étaient défectueuses (sur 20 pièges 8 étaient dans un mauvais état). Le Domaine Canin a dû investir et apporter le matériel complémentaire à Marie-Galante

⇒ Fiches de poste à mettre à jour pour refléter les missions de terrain : les agents ont eu des difficultés à percevoir l'intérêt de ces nouvelles compétences par rapport à leurs fonctions habituelles.

⇒ Perception locale de la mangouste comme un animal inoffensif : un travail pédagogique conséquent a été nécessaire pour déconstruire cette vision et changer de paradigme.

⇒ Forte sensibilité émotionnelle de certains agents face à l'acte de neutralisation, pouvant constituer un frein ponctuel à la mise en œuvre des actions de régulation.

C) Opportunités :

⇒ Reconduction de la formation pour d'autres EEE, comme l'iguane rayé très présent sur l'île.

⇒ Renforcement des partenariats pour la préservation de la biodiversité : Marie-Galante, en tant que « Pays Marie-Galante » et île, doit veiller à limiter les hybridations et la perte d'espèces endémiques.

⇒ Valorisation des agents formés : de nouvelles missions ou postes (ex : sentinelle de l'environnement ou brigade EEE) pourraient être créés, contribuant à l'emploi local, notamment des jeunes en contrats aidés.

D) Menaces :

⇒ Risque de dispersion des EEE via les circuits logistiques : sans régulation et sans suivi, la prolifération de la PMI peut conduire à une baisse de fréquentation des sites de ponte par les tortues et à la disparition de certaines espèces.

⇒ Contraintes budgétaires pour le matériel : la formation a généré des surcoûts liés à l'achat et à la mise à disposition du matériel manquant.

⇒ Acceptabilité sociale encore partielle : des actions de communication restent à mener pour sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux de la régulation de la PMI et des EEE.

RECOMMANDATIONS

⇒ Acquérir du matériel adapté (cages, fusil homologué, gants, sacs cadavre, congélateur) en adéquation avec les zones à traiter, pour garantir des captures éthiques, sécurisées et efficaces.

⇒ Intégrer les missions de régulation des EEE dans les fiches de poste des agents, afin de les motiver et de partager un objectif commun de lutte contre les EEE, tout en renforçant la cohérence des missions environnementales.



Équipe sur le terrain

⇒ Renforcer la communication et la sensibilisation locale sur les dangers de la PMI, à travers l'organisation de réunions de concertation, de sondages, d'enquêtes publiques, de journées de sensibilisation, d'expositions et d'animations scolaires pour susciter l'adhésion et l'engagement citoyen.

⇒ Poursuivre et développer les partenariats techniques et scientifiques pour assurer la pérennité des actions, ne pas se limiter à une action ponctuelle mais inscrire la régulation de la PMI dans un plan d'action durable, en phase avec les stratégies nationales de lutte contre les EEE et de préservation de la biodiversité insulaire.

⇒ Un point crucial à considérer dans la gestion des EEE est l'absence d'un service d'équarrissage sur l'île. Cette carence logistique engendre un coût économique, en raison de la nécessité de transporter les cadavres d'animaux vers la Guadeloupe pour traitement. Ce transport pose des problèmes de conservation, de biosécurité et de logistique.

⇒ La création d'un fonds spécifique pour la gestion des EEE en milieux insulaires isolés, tenant compte des surcoûts logistiques et des besoins en matériels.

Claie de portage ➔



PRECONISATIONS



⇒ Spécifique :

Renforcer la capacité de la CCMG à réguler la petite mangouste indienne (PMI) de manière éthique et conforme à la réglementation, en explorant des formations complémentaires telles que la formation AROC (Agent de Recherche en Olfaction Canine), ou en dotant la collectivité d'un budget dédié à l'acquisition de matériel adapté, voire au recours à un prestataire spécialisé pour la neutralisation de la PMI.

⇒ Mesurable :

Former au moins 8 agents supplémentaires pour réduire de 20 % la population de PMI dans les zones ciblées d'ici mai 2026. Une deuxième session de formation permettrait de créer des rotations et d'assigner des missions spécifiques pour renforcer l'efficacité des actions.



Pose du piège

⇒ Ambitieux :

Acquérir et renouveler l'ensemble du matériel de capture, de neutralisation et de stockage d'ici fin 2025. La CCMG doit impérativement se doter de moyens matériels complets pour assurer la régulation, car la prolifération des EEE comme la mangouste ou de l'iguane rayé (espèce rencontrée lors de la visite préalable du 12 mars, fréquentant les mêmes sites que la mangouste) démontre l'importance d'une intervention rapide en continue pour éviter la perte d'espèces essentielles à l'équilibre écologique (comme le rôle des tortues pour la santé des coraux).



Iguane rayé rencontré lors de la visite du 12 mars 2025
Folle Anse

⇒ Réaliste :

Mettre en place un plan d'équipement et d'action concerté en partenariat avec la DEAL et l'ONF, en cohérence avec les stratégies nationales de biodiversité et les dispositifs de lutte contre les EEE.

⇒ Temporel :

Finaliser l'adaptation des fiches de poste des agents d'ici fin 2025 et organiser une deuxième session de formation en 2026. À plus long terme, explorer la création de postes jeunes dédiés à la lutte contre les EEE, afin de structurer une réponse pérenne et efficace sur le territoire.

CONCLUSION

La formation « Régulation de la PMI à Marie-Galante » a permis d'initier un changement concret en dotant les agents locaux des compétences et connaissances nécessaires pour lutter contre la prolifération de la PMI. Elle ne doit pas rester une action ponctuelle mais s'inscrire durablement dans une politique communale de préservation de la biodiversité. Elle doit également susciter des vocations, encourager la création de nouveaux postes (comme des brigades vertes) et générer un besoin en prestation pour des actions ciblées. La formation a démontré que Marie-Galante a un besoin conséquent de professionnels pour lutter activement contre la PMI et d'autres EEE, comme l'iguane rayé. La mise en place de ces brigades vertes pourrait également apporter une plus-value au tourisme vert de l'île, en valorisant la biodiversité et en sensibilisant la population et les visiteurs. Ces actions concertées doivent s'inscrire dans un engagement collectif et partenarial pour protéger durablement les milieux insulaires et leurs écosystèmes fragiles.



Neutralisation par tir carabine 19 joules

Annexe 1

Check-Liste du Domaine canin

CHECK – LIST INTERVENTIONS EEE

ADMINISTRATIF	
☐	Agrément de capture et mise à mort
☐	Autorisation accès
☐	Autorisation Transport cadavres
☐	Rapport intervention
☐ ☐	Plaquette + stylo
☐	Document Armement, 19 joules carabine
☐	Autorisation Transport animaux vivant
☐	Porte vue (autorisations et autres pièces administratives)
MATERIEL	
☐	Affiche régulation Quantités : _____
☐	Chasubles Quantités : _____
☐	Pièges Quantités : _____
☐	Matériel transport pièges (en fonction du terrain)
☐	Plomb écologique
☐	Paires gants de protection long, anti-morsure.
☐	Sacs cadavre
☐	Glacière
☐	Sacs transport
☐	Gants de manipulation
☐	Appât : crabe, sardine, knacki, croquette chien, pâtée, poulet, viande, œufs
☐ ☐	Carabine état : _____
☐ ☐	Bac pour Neutralisation ou tir
☐	Sac cadavre
☐	Pantalon long
☐	Trousse de secours
☐	Lampe frontale ou lampe torche (pour capture nocturne)
☐	Bottes ou Chaussures de sécurité
☐	Tee-Shirt à manches longues (captures nuit ou zone moustique)
☐ ☐	Eau / Encart
☐	Anti moustique

Vérification du materiel

Vérifié le / / par Signature

Annexe 2

Fiche Intervenant



FICHE INTERVENANT

Nom du Formateur : **GENDRE**

Libellé de Formation : **Formation et régulation de la Petite mangouste indienne (URVA auropunctata)**

Lieu : **Abymes**

Session du : **Du 24 mars 2025 au 28 avril 2025**

Module(s) :

Date : **14 Avril 2025** Heure : **06^h00 - 14^h**

CONTENU DU COURS / PRATIQUE / UTILISATION DU MATERIEL

Pratique : Pose des pièges.

EVALUATIONS REALISEES

OBSERVATIONS / DIFFICULTES RENCONTREES

Toujours des reticences pour le dis dur PSE

SIGNATURE

J. Gendré